

Partie 3 : Les enjeux de l'ouverture internationale

Chapitre 7 : Intégration européenne et politiques économiques et sociales

Dossier 16 & 17 : L'intégration européenne et les politiques économiques et sociales  p.374-422.

- ▣ L'évolution des services publics dans l'UE. (France, 2005)
- ▣ Après avoir présenté les avantages du passage à l'euro, vous montrerez les contraintes qu'il induit pour les politiques conjoncturelles des Etats membres de l'UE. (France 2002)
- ▣ Dans quelle mesure est-il possible de recourir à une politique de relance par la demande dans les pays de l'UE ? (2003 Pondichery)
- ▣ La diversité des systèmes de protection sociale en Europe : chance ou handicap ?

Ce que dit le programme

L'Union européenne et la dynamique de l'intégration régionale L'analyse de l'intégration européenne sera conduite en contrepoint de celle de la mondialisation. On montrera que l'intégration européenne ne se limite pas à la mise en place d'une zone de libre-échange mais se traduit par la constitution d'un marché unique et appelle des politiques communes. On débattrà de l'articulation entre union économique et monétaire et union politique. Les nouveaux cadres de l'action publique On introduira la discussion sur les objectifs et moyens de politique économique mobilisables dans une zone économique intégrée, en mettant en évidence les avantages et contraintes de leur harmonisation. En s'appuyant sur les acquis de la classe de première, des éléments d'analyse des politiques conjoncturelles seront proposés sans entrer dans le détail technique des modèles de référence. On s'arrêtera sur : : (1) les opportunités et contraintes d'une politique monétaire commune ; (2) les exigences relatives à la gestion budgétaire et fiscale (niveau des déficits, harmonisation). Des éléments d'analyse de l'action des pouvoirs publics sur les structures économiques et sociales seront également proposés. En prenant un exemple dans le contexte européen - celui de la politique de protection sociale - on soulignera la nécessité de l'action publique pour maintenir et accroître la cohésion sociale, en même temps que la difficulté de leur mise en œuvre, du fait des héritages institutionnels et des traditions nationales distinctes.

1) La dynamique de la construction européenne

- 1.1) Pourquoi l'Europe ?
- 1.2) Les étapes de la construction européenne
- 1.3) De l'intégration économique à l'intégration politique

2) Quelle autonomie pour les politiques conjoncturelles nationales ?

- 2.1) Kesako et enjeux
- 2.2) Des politiques monétaires indépendantes
- 2.3) Des politiques budgétaires sous contrainte

3) Les débats portants sur les politiques structurelles

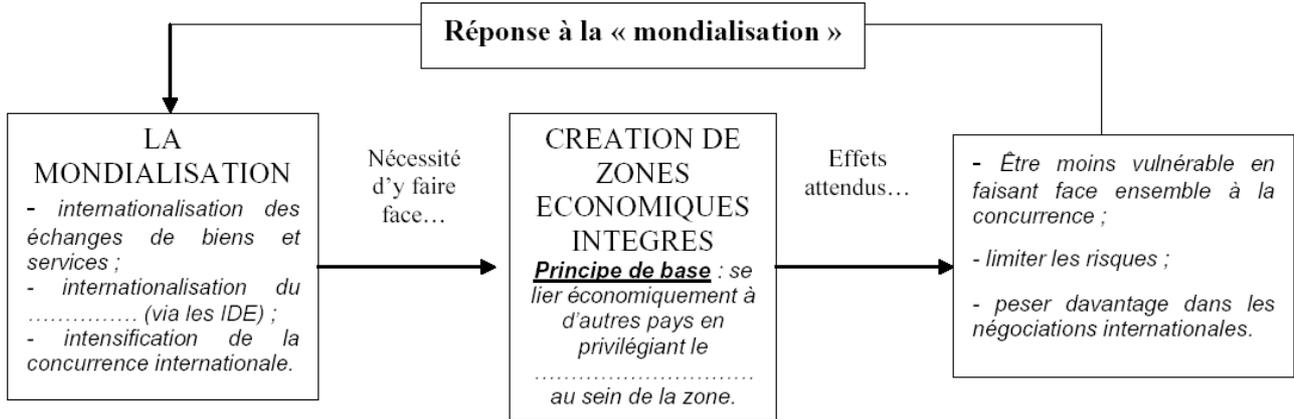
- 3.1) Kezako et enjeux
- 3.2) La tension entre politique de la concurrence et services publics
- 3.3) Protection sociale et compétitivité

Notions : UEM, union politique, Europe sociale, zone de libre-échange, union douanière, politique économique, politique monétaire/budgétaire, consommations collectives, service public/universel, coordination des politiques économiques et sociales, déréglementation/nouvelles régulations, subsidiarité.

D'après le cours de BRISES et les schémas réalisés par un collègue de l'académie de Grenoble.

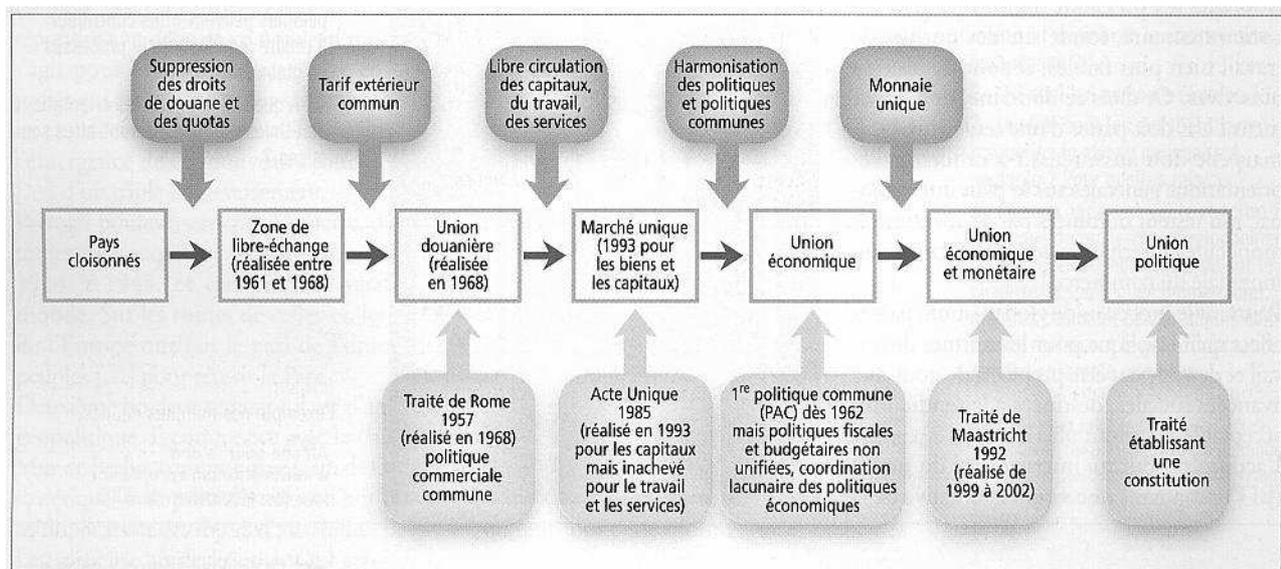
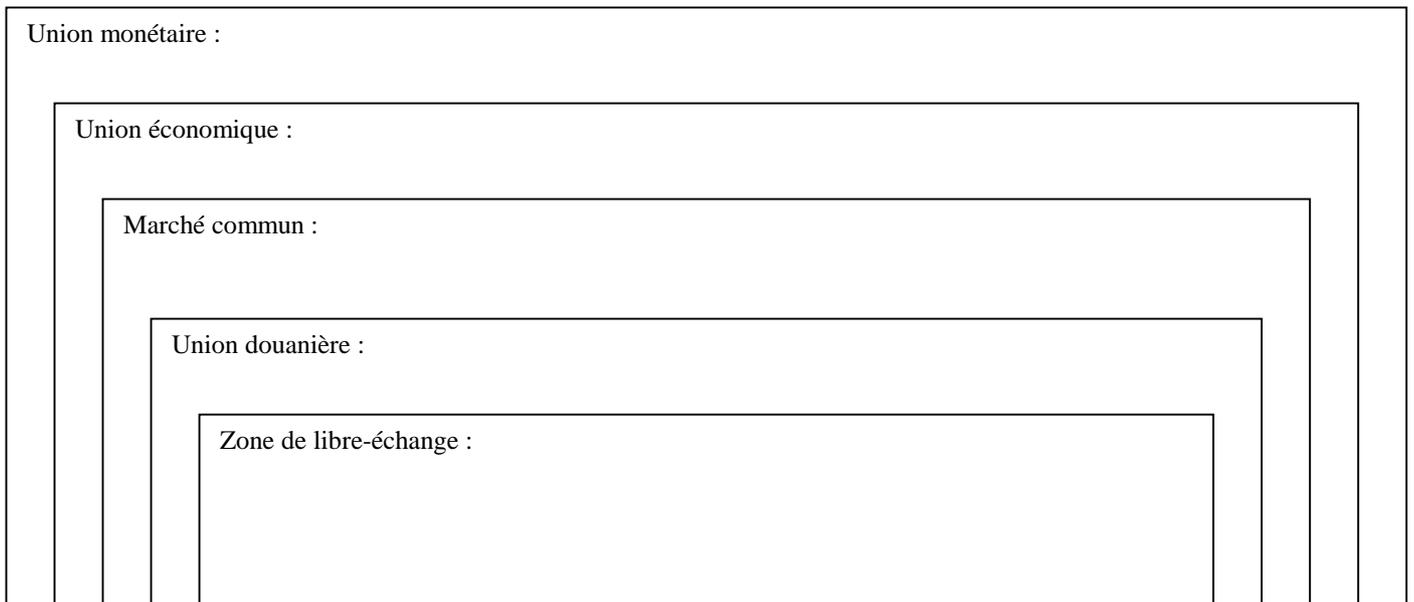
1) La dynamique de la construction européenne

1.1) Pourquoi l'Europe ?



1.2) Les logiques de l'intégration européenne

📖 p.376 doc. 1 Complétez le schéma suivant afin de représenter les étapes de l'intégration régionale en précisant ce qu'apporte chaque étape.

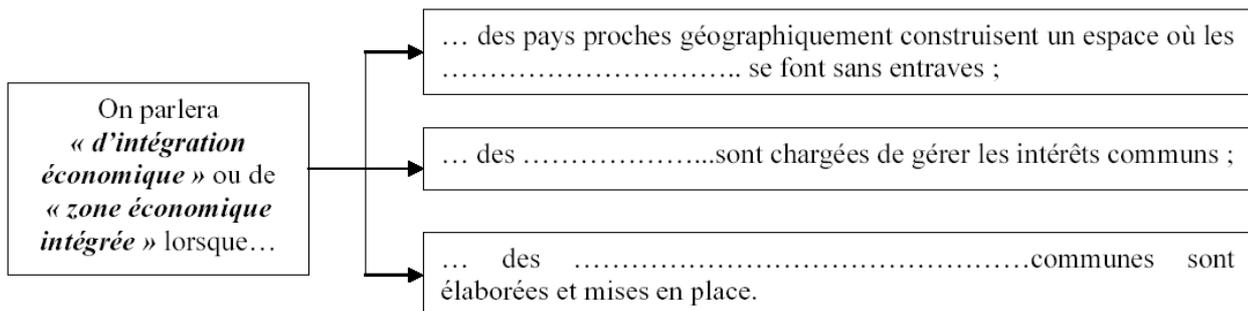


Zone de libre échange	AELE (Association européenne de libre-échange), crée en 1960 par un certain nombre de pays (7) qui ne désirent pas une coopération aussi poussée que la CEE (Communauté économique Européenne, traité de Rome 1957)
Union douanière	1968 : <i>tarif extérieur commun</i> 1993 : <i>élimination des barrières non tarifaires</i>
Marché commun	1968 : <i>libre circulation des travailleurs</i> 1990 : <i>libre circulation des capitaux</i>
Union économique	1960 : <i>FSE</i> 1962 : <i>PAC</i> 1967 : <i>projet d'harmonisation des politiques fiscales</i> 1975 : <i>Fond Européen de développement régional</i> 1992 : Traité de Maastricht qui instaure l' Union Européenne et lance l'union économique et monétaire. 1996 : <i>Pacte de stabilité</i>
Union économique et monétaire	1979 : <i>SME</i> 1992 : <i>critères de convergence</i> 1996 : <i>Pacte de stabilité</i> 1999 : <i>passage à la monnaie unique, BCE</i> 2002 : <i>mise en circulation de l'€</i>

Q1- Choisissez 2 exemples (1 schéma, l'autre tableau ci-dessus) afin de montrer que l'intégration européenne est un processus non linéaire.

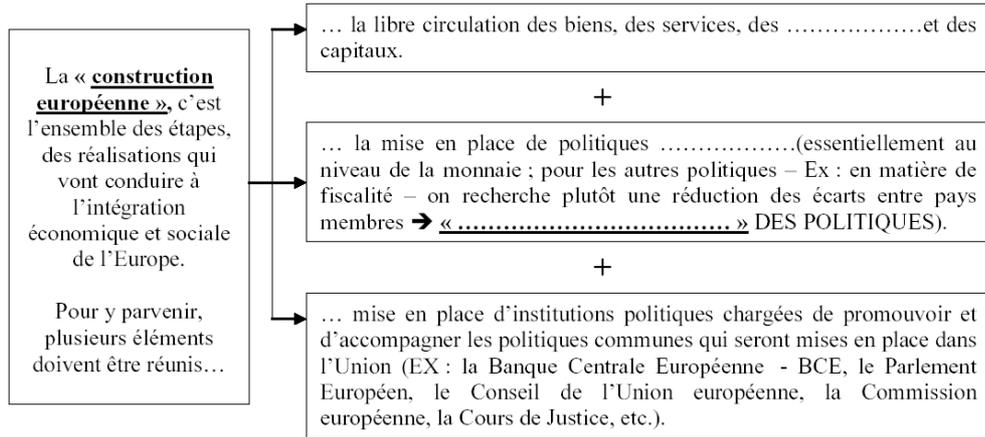
Q2- A la maison, faites un schéma-tableau représentant les institutions européennes avec leurs fonctions, lieu, qui siège ? (corrigé)

	Nature du pouvoir	Composition et mode de désignation	Missions
Commission Européenne	<i>Exécutif</i>	<i>Elle est pour le moment composée de 27 membres. Elle était dirigée par Romano Prodi. Le mandat de la Commission actuelle a commencé le 22 novembre 2004 et son président est José Manuel Barroso. Ses membres sont désignés par les gouvernements des Etats membres et leur nomination doit être approuvée par le Parlement européen. 25 commissaires (1 par Etat membre, Siège à <u>Bruxelles</u>.</i>	<i>Elle propose toutes les nouvelles lois européennes, veille à leur application quand elles sont votées et prend toutes les décisions quotidiennes.</i>
Parlement Européen	<i>Législatif</i>	<i>Représente les peuples, il est élu directement tous les 5 ans par les citoyens des différents pays. 732 députés, à <u>Strasbourg</u>.</i>	<i>Donne son avis sur les propositions de lois de la commission Européenne et co-décide de l'adoption des lois sur certains sujets avec le conseil de l'UE. Approuve le budget Européen.</i>
Conseil de l'Union Européenne (= Conseil des ministres)	<i>Législatif</i>	<i>Représente les Etats membres, c'est-à-dire les gouvernements de chaque pays. Ministres de chaque pays concernés par le sujet. Siège à <u>Bruxelles</u>. Présidence tournante tous les 6 mois.</i>	<i>Décide de l'adoption des lois seul ou en co-décision avec le parlement Européen</i>



1.3) De l'intégration économique à l'intégration politique

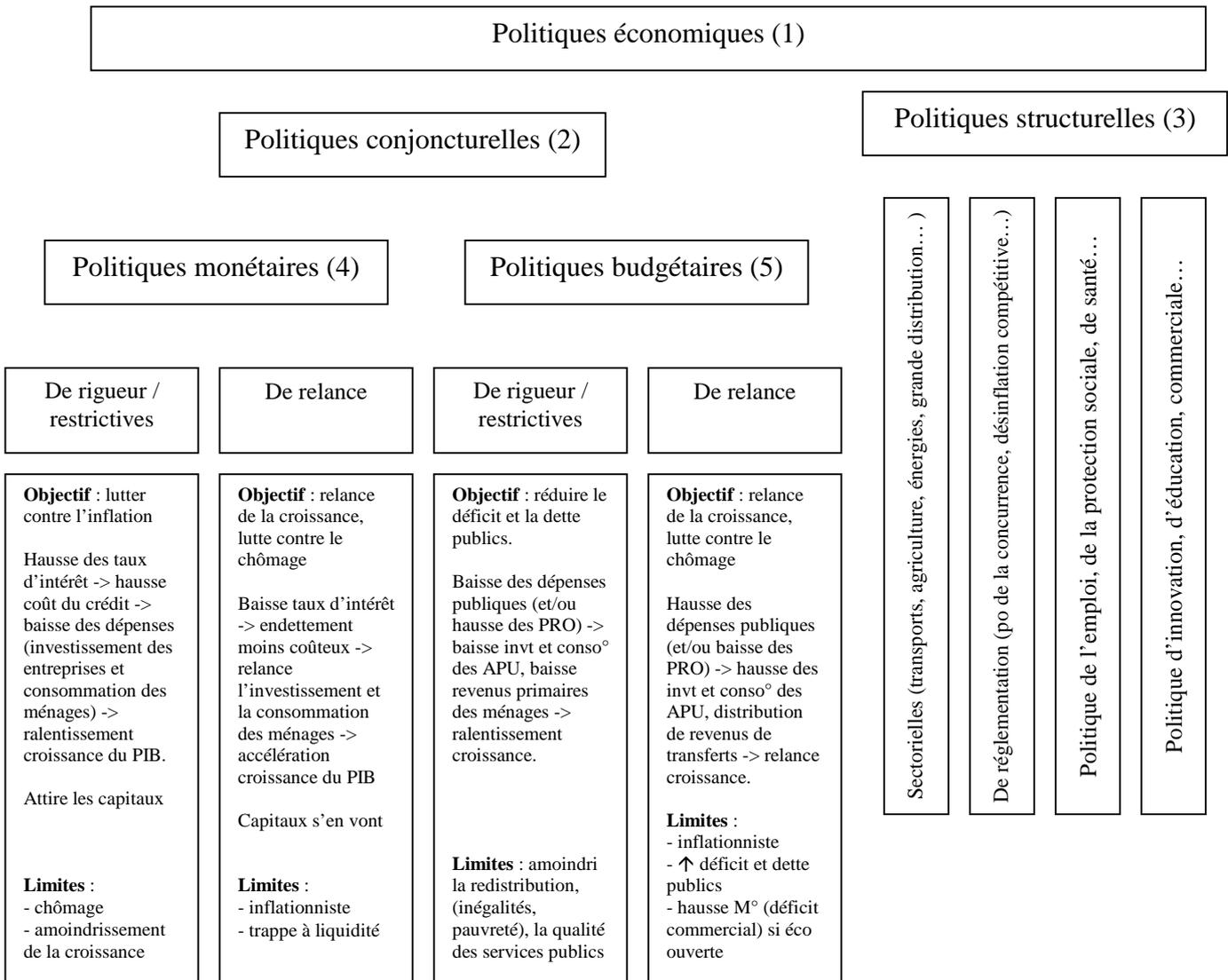
L'intégration de plus en plus poussée de l'Europe appelle des politiques communes... qui elles-mêmes nécessitent une intégration politique plus poussée.



2) Quelle autonomie pour les politiques conjoncturelles nationales ?

2.1) Kesako et enjeux

Nous allons donc nous demander dans quelle mesure l'intégration Européenne remet en cause, ou transforme, l'autonomie des nations dans la conduite de leurs politiques.



3) Les débats portants sur les politiques structurelles

3.1) Kezako et enjeux

Il s'agit ici d'étudier comment les pouvoirs publics peuvent (ou non) stimuler la croissance économique en agissant sur les structures économiques et sociales. Il s'agit là d'une action à plus long terme que dans le paragraphe précédent, mais elle reste située dans le même cadre, c'est-à-dire une économie de plus en plus mondialisée et, pour les pays européens, intégrée, donc avec des contraintes nouvelles au fil des années.

3.2) La tension entre politique de la concurrence et services publics (+QSTP bac national juin 2006)

Activités tirées du fichier TD Bréal 2003, fiche 35.

1. Les services publics

a - Parmi les activités suivantes, indiquez celles qui, selon la tradition française, sont considérées comme des services publics :

	oui	non
Coupe de cheveux		
Cours de philosophie à la Sorbonne		
Consultation médicale chez un médecin en ville		
Soin hospitalier		
Déplacement en taxi		
Timbre-poste		
Délivrance d'un acte de naissance		
Raccordement au réseau de distribution d'eau		
Installation ligne téléphonique		
Transport scolaire		
Éclairage des rues		
Aménagement d'un rond-point		

b - Classez les exemples ci-dessus de services publics en fonction du type d'organisation productive qui les produit :

Service public produit par	Une administration
	Une entreprise publique
	Une entreprise privée

c - Complétez le texte suivant :

Les consommations collectives désignent l'usage des services fournis par les : l'État, les collectivités locales et les administrations sociales. Ces services sont essentiellement financés par les Certaines consommations collectives représentent véritablement une consommation collective car le service fourni est indivisible comme, par exemple, D'autres sont individualisables comme et peuvent être produits par les administrations et par des entreprises privées.

d - Définissez « service public ».

.....

2. L'ouverture à la concurrence des services publics

La mise en place du marché unique impose l'application stricte des règles de concurrence à tous les acteurs économiques, y compris les services publics. L'ouverture à la concurrence des monopoles de services publics peut se faire par la privatisation pure et simple du monopole ou par l'ouverture du capital du monopole aux capitaux privés (privatisation partielle). Pour certains services publics, on distingue la gestion du réseau de son exploitation ; par exemple les installations d'infrastructures de transports ferroviaires demeurent un monopole mais l'utilisation des lignes de chemin de fer peut être exploitée par plusieurs opérateurs privés.

Face à la remise en cause des services publics, des contestations se sont fait entendre, notamment en France (conflits de 1995), ce qui a conduit la Commission européenne à définir la notion de service universel. Un service universel est un service minimum bien défini et d'une qualité donnée proposé à tous les utilisateurs à un prix abordable. Ces services universels étant mis à disposition à bas prix, ces activités ne sont pas rentables. Il est donc nécessaire que tous les opérateurs en supportent la charge, soit directement, soit en versant une redevance à l'entreprise qui assure le service universel. Par exemple, France Télécom est l'opérateur chargé du service universel : l'entreprise met à disposition les lignes téléphoniques, le service des renseignements, l'annuaire des abonnés, les appels d'urgence à un tarif relativement bas, cette charge est répartie entre tous les opérateurs de télécommunications au prorata de leur trafic.

Bréal, 2003.

a - Montrez que la remise en cause des services publics repose sur la croyance aux vertus de l'économie de marché :

.....
.....
.....

b - Comment peut se réaliser l'ouverture à la concurrence ?

-
-

.....
.....

c - Définissez la notion de service universel

.....
.....

d - Pourquoi la Commission européenne a-t-elle créé la notion de service universel ?

.....
.....
.....

e - En quoi la mise en œuvre du service universel conduit dans certains cas à la mise en cause du service public ?

.....
.....
.....

I — TRAVAIL PRÉPARATOIRE (sur 10 points) (Bac juin 2006, sujet national)

Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum

1. Quelles sont les critiques formulées par les libéraux à l'encontre des monopoles publics ? (document 1) (2 points)
2. Présentez les arguments des opposants à la réforme de La Poste ? (document 2) (2 points)
3. Exprimez la variation que traduit la donnée soulignée. (document 3) (1 point)
4. Expliquez l'évolution des différents prix pratiqués par France Télécom depuis 2000. (document 3) (2 points)
5. Commentez le passage souligné. (document 4) (1 point)
6. En quoi la notion de service universel est-elle différente de la notion classique de service public en France ? (document 4) (2 points)

II — QUESTION DE SYNTHÈSE (sur 10 points)

Après avoir caractérisé l'évolution des services publics dans les pays de l'Union européenne, vous analyserez ses effets.

Document 1

En Europe, depuis la signature de l'Acte unique, en 1987, au nom du respect de la concurrence, des pans entiers des secteurs et services publics nationaux, gérés jusque-là par la puissance publique, ont fait l'objet d'une politique systématique de libéralisation, de privatisation et d'ouverture à la concurrence, conduite par la Commission, avec l'aval des gouvernements. Télécommunications et transports aériens ont été les premiers concernés. L'énergie, les transports ferroviaires et la poste sont actuellement passés au tamis communautaire. Avec les services publics pour gros caillou. En effet, les monopoles publics, qui constituent, notamment en France, leur mode d'organisation traditionnelle, sont pour les libéraux, un obstacle évident à l'objectif de réaliser sans entrave, et dans le cadre du marché intérieur unique, la libre circulation des biens et services entre pays membres.

Source : Serge Marti, "Services publics : la France peut-elle tenir tête à Bruxelles ?" *Le Monde*, 4 juin 2002.

Document 2

La réforme de La Poste va-t-elle enflammer avant l'heure la rentrée sociale ? La CGT est montée au front hier en dénonçant, par la voix de la Fédération nationale de La Poste et des télécommunications, "les orientations libérales qui vont aboutir à une réduction du nombre de bureaux et de salariés" de l'opérateur public sur le territoire. Un cri d'alarme après la publication dans "Le Parisien", d'un plan d' "évolution du réseau" élaboré par la direction de La Poste prévoyant "la disparition en trois ans de 6 000 des 11 500 bureaux polyvalents". Ce chiffre a plongé toutes les parties concernées - syndicats, élus locaux, postiers - dans la stupéfaction. [...] "Ce qui est vrai c'est que cela bouge", a commenté hier [le ministre délégué à l'industrie], tout en démentant formellement le chiffre de 6 000 bureaux supprimés. Le ministre de l'industrie a rappelé la doctrine en cours : transformer les bureaux non rentables "en points de contact, c'est-à-dire en une collaboration avec la mairie ou un café-tabac, un commerçant" offrant une "plage d'ouverture qui est bien plus considérable".

Source : Joël Cossardeaux et Renaud Honore, "La restructuration du réseau postal s'engage dans la controverse", *Les Echos*, 20 août 2004.

Document 3

Évolution des prix des services de télécommunication de France Télécom pour les ménages (base 100 : 2000)

Années	2000	2001	2002	2003
Abonnement (1)	100	104	106	108
Communications locales	100	95	95	95
Communications longue distance	100	88	88	88
Communications fixe vers mobiles	100	86	80	70
Communications internationales	100	93	93	93

Source : d'après l'INSEE et l'ART, 2004.

Note : tout abonné à un téléphone fixe en France, est autorisé par décision de l'Autorité de réglementation des télécommunications (ART), à choisir un opérateur téléphonique autre que France Télécom depuis le :

- 1er Janvier 1998, pour les appels longue distance et internationaux
- 1er novembre 2000, pour les appels d'un téléphone fixe vers un mobile
- 1er janvier 2002, pour les appels locaux.

(1) Prix forfaitaire mensuel que tout usager d'un téléphone fixe doit payer à France Télécom pour l'acheminement des appels, l'entretien et l'extension du réseau téléphonique.

Document 4

L'unique préoccupation (des services publics) devait être d'accomplir la mission qui leur était confiée avec régularité, exactitude, fiabilité, sans s'interroger sur sa pertinence éventuelle ou sur son coût. Cette conception est désormais obsolète : le service public est invité à tirer le meilleur parti possible des moyens matériels et humains qui lui sont alloués [...]. Cette évolution conduit à une réévaluation en profondeur de la conception classique de service public. Positive dans le sens où elle soumet les services publics à une contrainte permanente de justification et les astreint à un effort continu d'adaptation, elle pose cependant le problème [...] de services invités à se plier à la loi de la concurrence et à s'inspirer des modèles de gestion du privé.

Source : Jacques Chevallier, "Quel avenir pour les services publics à la française ?", La Découverte, 2003.

3.3) Protection sociale et compétitivité (Support proposé par Mme Jonquet)

Le système de protection sociale qui s'est mis en place dans les pays européens surtout depuis la seconde guerre mondiale a clairement comme objectif de donner à chaque citoyen des droits sociaux qui lui permettent, quels que soient les aléas de son existence, de continuer à se sentir membre de la société. Les droits sociaux tissent des liens entre les individus indépendamment de leur appartenance familiale, religieuse ou autre. On peut noter cependant que les systèmes mis en place, les risques couverts, peuvent être très différents de pays à pays, la place laissée à la solidarité familiale ou à l'assurance, par exemple, étant plus grande dans certains pays que dans d'autres. Mais, malgré cette diversité, partout, la protection sociale conserve cet objectif d'intégrer tous les membres de la société en leur accordant des droits sociaux.

L'harmonisation Européenne des systèmes de protection sociale est-elle possible et souhaitable ?

1) La diversité des systèmes de protection sociale en Europe

a- La diversité des niveaux de protection évaluée par la part des dépenses de protection sociale dans le PIB de chaque pays.

📄 Document :

Dépenses de protection sociale en % du PIB.

	2000
Danemark	28.8
Allemagne	29.5
France	29.7
Irlande	14.1
Italie	25.2
Luxembourg	21.0
Portugal	22.7
Suède	32.3
Grande-Bretagne	26.8
Europe des 15	27.3

Source : Eurostat.

🔍 Q°1 : Quel est le pays qui consacre la part du PIB la plus importante aux dépenses de protection sociale ?

Q°2 : Quel est le pays qui consacre la part du PIB la moins importante aux dépenses de protection sociale ?

Q°3 : Comparez les 2 parts à l'aide d'un coefficient multiplicateur.

Q°4 : Peut-on expliquer la faible part du PIB consacrée aux dépenses de protection sociale de la même manière pour le Portugal que pour l'Irlande et le Luxembourg ?

b- La diversité touche également les risques couverts.

📄 Document : **Structure des prestations sociales selon le risque couvert (en % du total des prestations), en 2000.**

	Vieillesse	Maladie	Invalidité	Famille	Chômage	Logement, exclusion, autre.
Danemark	38.1	20.2	12.0	13.1	10.5	6.1
Allemagne	42.2	28.3	7.8	10.6	8.4	2.6
France	44.1	29.1	5.8	9.6	6.9	4.5
Italie	63.4	25.0	6.0	3.8	1.7	0.2
Irlande	25.4	41.2	5.3	13.0	9.7	5.5
Luxembourg	40.0	25.2	13.7	16.6	3.3	1.2
Portugal	45.6	30.6	13.0	5.5	3.8	1.5
Suède	39.1	27.1	12.0	10.8	6.5	4.5
Grande-Bretagne	47.7	25.9	9.5	7.1	3.2	6.8
Europe des 15	46.4	27.3	8.1	8.2	6.3	3.7

Source : Eurostat.

🔍 Q°5 : Quel est le risque couvert qui occupe la part la plus importante dans tous les pays ? La part consacrée à ce risque est-elle cependant équivalente dans tous les pays ? Illustrez votre réponse d'exemples.

Q°6 : Quelles autres différences remarquez-vous ?

Q°7 : Comment peut-on expliquer ces différences ?

c- La diversité des régimes de protection sociale dans les pays de l'U.E. en fonction des modes de financement.

🔍 Q°8 : Quels sont les divers moyens de financement des dépenses de protection sociale ?

🌀 Document : Structure des recettes de protection selon leur origine (en % du total des recettes).

	Contributions publiques*	Cotisations sociales	Autres	Total
Danemark	65.2	28.4	6.4	100.0
Allemagne	32.8	65.0	2.2	100.0
France	30.4	66.7	2.9	100.0
Italie	38.9	58.0	3.1	100.0
Irlande	59.8	39.0	1.2	100.0
Luxembourg	47.1	49.0	3.9	100.0
Portugal	38.0	53.0	9.0	100.0
Suède	48.6	46.3	5.1	100.0
Royaume-Uni	46.9	51.9	1.2	100.0
Europe des 15	35.7	60.6	3.7	100.0

Source : Eurostat

*Contributions publiques : comprend les impôts et les taxes

🔗 Q°9 : Quels sont les pays qui ont choisi de financer majoritairement la protection sociale par les impôts ? Quels sont les pays qui ont choisi de financer majoritairement la protection sociale par les cotisations sociales ?

🔗 Synthèse : Classez les différents pays dans la typologie d'Esping Anderson ? Justifiez votre classement à l'aide du travail que vous venez de faire.

2) Une unité nécessaire ou une diversité à sauvegarder ?

Les critères de convergence économiques inscrits dans le traité de Maastricht et réitérés par le pacte de stabilité ont eu un impact négatif sur les systèmes de protection sociale. [...] Les politiques sociales apparaissent dorénavant comme des coûts, dont il faut contrôler l'augmentation si l'on veut respecter le pacte de stabilité et maintenir la compétitivité des produits nationaux.

Alternatives Economiques, HS n°55, 1^{er} trimestre 2003

🔗 Q°1 : Quels sont les principaux objectifs que doivent tenir les pays pour respecter le pacte de stabilité ?

Q°2 : En quoi la volonté de respecter les critères de convergence peut-elle mener à une dégradation des conditions de protection sociale ?

Q°3 : Comment un système de protection sociale amoindrie pourrait améliorer la compétitivité des entreprises nationales ?

La protection sociale a longtemps été considérée comme du ressort des Etats par la commission Européenne. Mais par la « méthode de coordination ouverte », qui détermine les objectifs de politique que les Etats doivent essayer d'atteindre, un certain nombre d'orientations ont été données pour favoriser le rapprochement des systèmes de retraite et de santé, et pour harmoniser les dépenses sociales de lutte contre l'exclusion. Les Etats ont aussi été incités à réduire les dépenses sociales et à mettre en place des réformes structurelles conduisant à la privatisation d'une partie des systèmes de retraite et de santé.

Bréal 2003

🔗 Q°4 : Quelles sont les orientations de l'UE en matière de protection sociale ?

Q°5 : A quelles difficultés risque de se confronter la volonté d'harmonisation des systèmes de protection sociale ?

🔗 Synthèse : Quels arguments peuvent s'opposer à l'harmonisation des systèmes sociaux nationaux ?
Lesquels poussent au contraire à les harmoniser ?

Contre l'harmonisation	Pour l'harmonisation